



N° 11176 * 19
Formulaire obligatoire
(article 40A de l'annexe III
au code général des impôts)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REVENUS NON COMMERCIAUX
ET ASSIMILÉS
RÉGIME DE LA DÉCLARATION
CONTRÔLÉE

N° 2035-SD- 2017

Identification du destinataire



Adresse du déclarant
(Quand celle-ci est différente
de l'adresse du destinataire)

S.I.E.	N° dossier	Clé	Régime	IFU	Adresse mail
DÉCLARANT N° siret					N° de téléphone

Attention : Toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer par voie dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1 ^{er} janvier précédent, rectification des informations préidentifiées sur la déclaration, etc.) :	
Adresse des cabinets secondaires :	
Adresse du domicile du déclarant :	
Nature de l'activité :	Date de début d'exercice de la profession :
SI VOUS ÊTES MEMBRE : • d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés • d'une société civile de moyens	Dénomination et adresse du groupement, de la société :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2016 OU À LA PÉRIODE DU : AU (si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042 C-PRO) voir renvois à la notice

1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035 B) Bénéfice :	Déficit :
Prélèvement à la source - Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu dus à compter de 2018 : - Produits : subvention d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodecies. - Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value à l'art. 39 duodecies.	
Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt) ②	
2- Plus-values ③	
à long terme imposable au taux de 16 % à long terme exonérées (art. 151 septies du CGI)	à long terme exonérées (art. 238 quindecies du CGI) à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)
à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art.39 quindecies I-1 du CGI)..... à long terme exonérées (art. 151 septies B du CGI).....	
3- Exonération et abattements ④ et ⑤ pratiqués (cocher la case ci-dessous correspondant à votre situation)	
Sur le bénéfice : Sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 % :	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies :	Activité exercée en zone franche urbaine, territoire entrepreneur art. 44 octies ou art. 44 octies A:.....
Entreprise nouvelle, art. 44 quindecies :	Autres dispositifs : ... Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant :
Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies :	Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies A : Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant :

Viseur conventionné AA ou OMGA

Nom, Adresse, Téléphone, Télécopie

- du professionnel de l'expertise comptable :

- du conseil :

- de l'association agréée ou de l'organisme mixte de gestion agréé :

- N° d'agrément de l'AA ou de l'OMGA : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

A, le

Signature et qualité du déclarant

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION : []
N° SIRET []

SERVICES ASSURÉS PAR VOUS de façon régulière et rémunérés par des salaires :
Table with 3 columns: Désignation des employeurs, Montant des salaires nets perçus, etc.

PERSONNEL SALARIÉ A
Nombre total de salariés : [] dont handicapés : [] dont apprentis : []
Montant brut des salaires (extrait de la déclaration DADS de 2016) : []
Société civile de moyens : { - des salariés, - des salaires nets

I - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS B

Table with 8 columns: Nature des immobilisations, Date d'acquisition, Prix totale payé T.V.A. comprise, Montant de la T.V.A. déduite, Base amortissable, Mode et taux d'amortissement, Montant des amortissements (antérieurs, de l'année). Includes Total du tableau, Report du total, Total général.

Véhicules inscrits au registre des immobilisations : utilisation du barème forfaitaire B (cf. cadre 7 de l'annexe 2035 B) -> B
Dotation nette de l'année à reporter ligne CH de l'annexe 2035 B (A - B) ->

*Mode d'amortissement : indiquer "L" pour les amortissements linéaires, "D" pour les amortissements dégressifs, E pour les amortissements exceptionnels.

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRENOMS ou DÉNOMINATION :			
N° SIRET			

II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES ^c

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values	
							à court terme	à long terme
			1	2	3	4	5	6

Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B) →

Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme : montant pour lequel l'imposition est différée ^c → <input style="width: 100px;" type="text"/>	Plus-value nette à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035) → <input style="width: 100px;" type="text"/>
---	---

Plus-values à court terme exonérées ^c		Plus-values nettes à long terme exonérées ^c (à reporter page 1 de la déclaration 2035)	
Article 151 septies du CGI	<input style="width: 80px;" type="text"/>	Article 151 septies du CGI	<input style="width: 80px;" type="text"/>
Article 238 quindecies du CGI	<input style="width: 80px;" type="text"/>	Article 238 quindecies du CGI	<input style="width: 80px;" type="text"/>
Article 151 septies A du CGI	<input style="width: 80px;" type="text"/>	Article 151 septies A du CGI	<input style="width: 80px;" type="text"/>
		Article 151 septies B du CGI	<input style="width: 80px;" type="text"/>

III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) ^D

Nom, Prénom, domicile des associés	Part dans les résultats en %	Répartition			de la plus-value nette à long terme
		du résultat fiscal			
		Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
Report des totaux de la dernière annexe					
Totaux →		<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input style="width: 80px;" type="text"/>

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1		NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION				
Nature de l'activité (1)				Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET				si exercice en société (2) AV		
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK		d'après les règles «créances-dettes» AL		
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Non assujetti à la TVA AT		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion AN		
				Nombre de salariés AP		
				Salaires nets perçus AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA				
2						
RECEPTE S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....	AA			
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②.....	AB			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés <input type="text"/>) ③.....	AC			
	4	Montant net des recettes.....	AD			
	5	Produits financiers ④.....	AE			
	6	Gains divers ⑤.....	AF			
	7	TOTAL (lignes 4 à 6).....	AG			
3						
DEPENSE S	8	Achats ⑥.....	BA			
	9	Frais de personnel {	BB			
	10		Salaires nets et avantages en nature ⑦.....	BC		
	11	} Impôts et taxes ⑧ {	BD			
	12		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....	JY		
	13		Taxe sur la valeur ajoutée.....	BS		
	14	⑧ Contribution économique territoriale.....	BV			
	15	Autres impôts.....	BF			
	16	⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....	BG			
	17	Loyer et charges locatives.....	BH			
	18	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨.....	BJ			
	19	Entretien et réparations.....	BK			
	20	Personnel intérimaire.....	BN			
	21	Petit outillage ⑩.....	BP			
	22	Chauffage, eau, gaz, électricité.....	BR			
23	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....					
24	Primes d'assurances.....					
25	Frais de véhicules ⑫.....					
26	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>).....					
27	Autres frais de déplacements (voyages...).....					
28	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT.....					
29	dont facultatives BU.....					
30	Frais de réception, de représentation et de congrès.....					
31	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....					
32	Frais d'actes et de contentieux.....					
33	Cotisations syndicales et professionnelles.....					
34	Autres frais divers de gestion.....					
35	Frais financiers ⑭.....					
36	Pertes diverses ⑮.....					
37	TOTAL (lignes 8 à 32).....					

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

D É T E R M I N A T I O N	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)						CA	
		35	Plus-values à court terme 16						CB	
		36	Divers à réintégrer 17						CC	
		37	Bénéfice Sté civile de moyens 18						CD	
		38	TOTAL (lignes 34 à 37).....						CE	
		39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)						CF	
		40	Frais d'établissement 19						CG	
		41	Dotation aux amortissements 20						CH	
		42	Moins-values à court terme						CK	
	D U R É S U L T A T	43	21	Divers à déduire					CL	
				dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
		44		dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficits Ste civile de moyens 18						CM	
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	
		46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)						CP	
	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)						CR		
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY		
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ		
6	Contribution économique territoriale 23		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Types (1)	(2)			Type de carburant (3)					
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →										
Total <u>A</u> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total <u>B</u> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	



DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° SIRET

Nom et prénom du déclarant ou dénomination:

Adresse professionnelle:

Code postal : Ville

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE	20	OU À LA PERIODE DU :	AU :
A. RECETTES			
Montant net des honoraires ou recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale		EF	
Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit deTVA)		EG	
TVA déductible afférente aux dépenses mentionnées aux lignes EJ à EP ①		EH	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante		EN	
TOTAL 1		EI	
B. DÉPENSES			
Achats		EJ	
Variation de stock ②		EK	
Services extérieurs à l'exception des loyers et redevances ③		EL	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois ③		EM	
Frais de transport et de déplacement ③		EO	
Frais divers de gestion		EP	
TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne EF ①		EQ	
Taxes sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ER	
Dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois en proportion de la seule période de location-gérance, de crédit-bail ou de location		EU	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante		EV	
TOTAL 2		EW	
C. VALEUR AJOUTÉE			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 – TOTAL 2	EX	
D. COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la déclaration n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les relevés n°s 1329-DEF et 1329-AC)		JU	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujetti à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	AH		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		AJ	
Période de référence	KA	/	/
Date de cessation	MA	/	/

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2035-E-SD - (SDNC-DGFiP) - Février 2017